

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2026

FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES FAMILLES PAR LA CRÉATION D'UN PRÊT À
TAUX ZÉRO - (N° 2808)

Commission	
Gouvernement	

N° 3

AMENDEMENT

présenté par

M. Echaniz, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel,
M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, Mme Bregman,
M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David,
M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Faure,
Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh,
Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan,
Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti,
Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença,
Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde,
M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez,
Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ne remplissant pas la condition de première propriété »

les mots :

« remplissant les conditions de première propriété prévues au I de l'article L. 31-10-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à intégrer les critères de primo accession du prêt à taux zéro (PTZ) existant pour bénéficier du nouveau PTZ famille créée par la présente proposition de loi.

En effet, l'absence de conditions de ressources comme de primo-accession pour accéder à ce PTZ posent question alors qu'il conviendrait d'accompagner en priorité les ménages les plus modestes dans l'accession à la propriété, notamment dans un contexte accru d'inégalités patrimoniales.

Il est légitime de s'interroger sur la création d'une telle charge pour l'État (dont nous n'avons aucune étude d'impact) si le dispositif n'est pas dirigé en priorité vers des ménages privés d'accès à la propriété sans l'existence d'un tel prêt.

De même, il semble inadapté d'encourager la détention de deux voire plusieurs biens par un soutien financier de l'Etat à travers ce PTZ. C'est pour cela qu'il est proposé, dans l'esprit de la création du PTZ, d'inclure la condition de première propriété.